

Production végétale : surfaces en herbe



Plante herbacée = plante qui n'a pas de tige ligneuse persistante au-dessus du sol.

Plante fourragère = plante servant à l'alimentation des animaux.

Aujourd'hui encore, les paysages du département des Vosges sont marqués par la présence de « prairies ».

Les « prairies » agricoles sont des surfaces de production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées. Certaines particularités de conduite agricole font la typicité des paysages du département, comme les bois et les vergers pâturés.

Les 140 000 ha de surfaces en herbe représentent 65 % de la surface agricole vosgienne.

Le département des Vosges est le 1^{er} département de la région Grand Est, soit 19 % de la surface en herbe totale de la région.

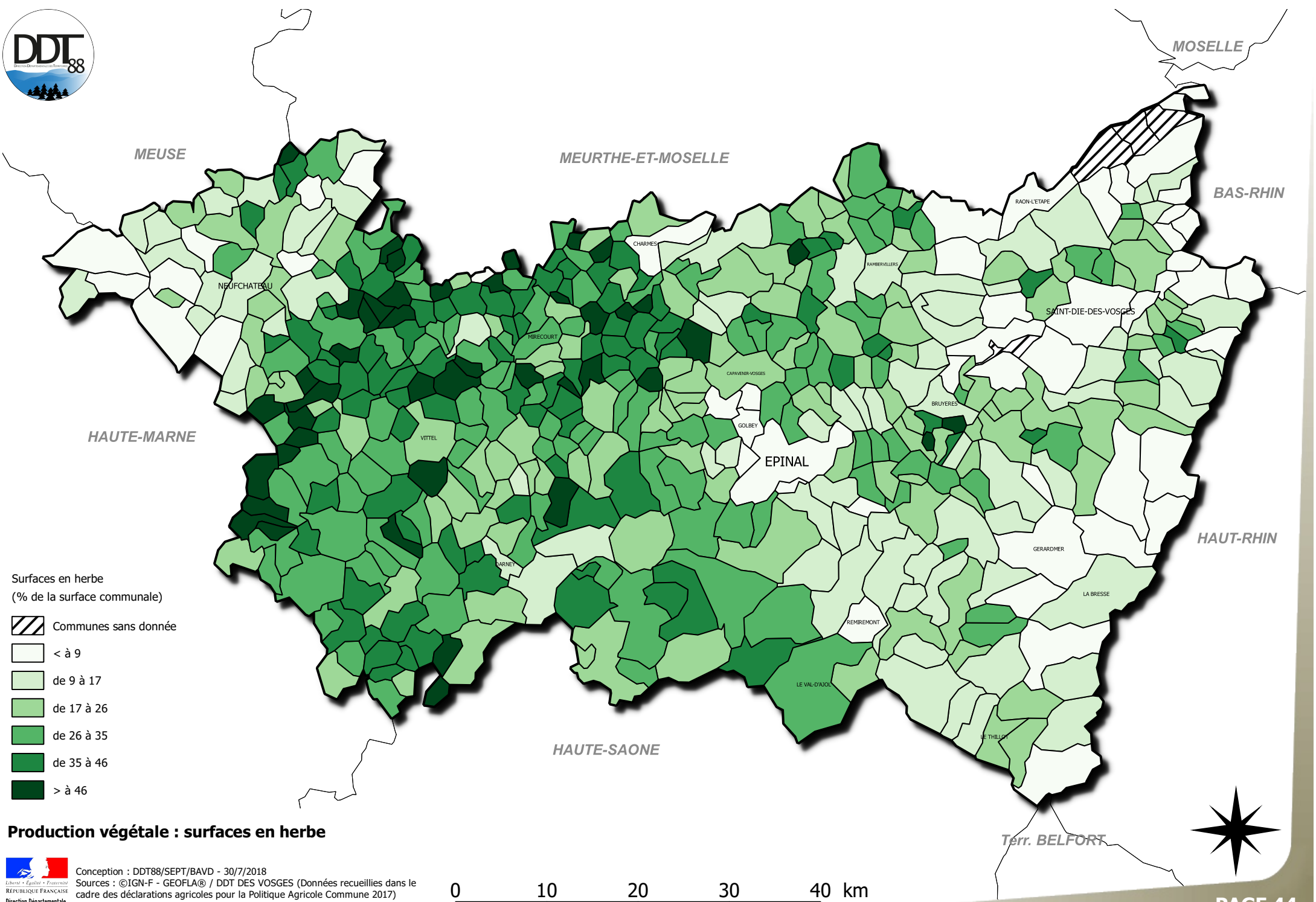
Les prairies jouent un rôle important dans la régulation du climat en fixant le carbone atmosphérique et en stockant une partie de ce carbone dans le sol. Les prairies permettent également de diminuer l'intensité des crues et des inondations en jouant le rôle d'éponge lors d'épisodes pluvieux. De plus, elles filtrent et contribuent à l'alimentation des eaux de surface et des nappes souterraines avec une eau de qualité.

Sans exploitation ou pâturage par des animaux, une prairie évolue naturellement vers des landes, des friches puis de la forêt.








Dans le Massif vosgien, le système d'exploitation herbager domine. La surface agricole est essentiellement composée de surfaces en herbe, adaptées aux contraintes naturelles des territoires.

Dans l'ouest du département des Vosges, les terres agricoles sont plus propices à la culture de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La part des surfaces en herbe dans la surface totale agricole exploitée au sein de chaque exploitation agricole est moins importante.

Les surfaces agricoles exploitées sur les bans communaux du sud du département sont plus importantes que dans le Massif vosgien. Aussi, le nombre d'hectares de surfaces en herbe est plus important dans ce secteur du département.



Surfaces en herbe
(% de la surface communale)

-  Communes sans donnée
-  < à 9
-  de 9 à 17
-  de 17 à 26
-  de 26 à 35
-  de 35 à 46
-  > à 46

Production végétale : surfaces en herbe



Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 30/7/2018
Sources : ©IGN-F - GEOFLA® / DDT DES VOSGES (Données recueillies dans le cadre des déclarations agricoles pour la Politique Agricole Commune 2017)
W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/44_surfaces_herbe.gqs

